

PAR COURRIEL

Québec, le 29 juin 2020

Mesdames les Directrices générales et
Messieurs les Directeurs généraux du réseau scolaire,

Objet : Reddition de compte sur la qualité de l'air intérieur 2019-2020

En suivi des recommandations émises par le Vérificateur général du Québec dans son rapport sur la qualité de l'air intérieur dans les écoles, la collaboration des commissions scolaires et des centres de services scolaire est requise pour réaliser les opérations suivantes :

1. Procéder à la mise à jour en date du 30 juin 2020 de l'état d'avancement relatif à la mise en place d'une approche systématique de gestion de la qualité de l'air intérieur;
2. Transmettre une déclaration pour toute situation exceptionnelle impliquant la santé des personnes lorsque le premier plan d'intervention visant à corriger un problème de qualité de l'air intérieur n'a pas fonctionné, et ce, depuis le 1^{er} avril 2018.

Des indications pour chacune de ces opérations sont jointes en annexe.

Cette reddition de compte est attendue par le ministère de l'Éducation au plus tard le 30 septembre 2020.

... 2

Pour toutes questions, je vous invite à communiquer avec M. Darius Tsé, responsable de ce dossier à la Direction de l'expertise et du développement des infrastructures scolaires, au 418 644-25-25, poste 2490, ou à Darius.Tse@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Le directeur général des infrastructures,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Lachapelle', with a stylized flourish at the end.

pour... Patrick Lachapelle

ANNEXE

Mise à jour de l'état d'avancement relatif à la mise en place d'une approche systématique de gestion de la qualité de l'air intérieur

Transmission d'une déclaration pour toute situation exceptionnelle impliquant la santé des personnes lorsque le premier plan d'intervention visant à corriger un problème de qualité de l'air n'a pas fonctionné

Cette mise à jour doit notamment présenter la description du processus prévu par la commission scolaire (CS) et le centre de services scolaire (CSS) ainsi que l'échéancier d'implantation, les étapes franchies, les nombres exacts d'établissements primaires et secondaires et le bilan en date du 30 juin 2020.

Les CS et les CSS qui auront complété l'ensemble des tâches et qui ont bénéficié d'une allocation dans le cadre de la mesure budgétaire 50623 « Détection des problèmes de qualité de l'air dans les écoles » sont invités à présenter une lettre d'allocation définitive.

Les CS et les CSS qui ont déjà envoyé une lettre de demande d'allocation définitive n'ont pas à le refaire.

Pour produire cet état d'avancement, les CS et les CSS doivent utiliser l'application électronique disponible sur le site Internet du Ministère en sélectionnant l'option « *Commissions scolaires* » dans l'onglet « *Réseau scolaire* », puis dans l'encadré « *Accès rapides* », cliquez sur « *Financement et infrastructures* ». Dans la nouvelle page qui s'ouvre, cliquez sur « *Productions* » juste en dessous de « *Liens* ».

Après s'être identifiés, les CS et les CSS doivent cliquer sur le lien « *Mesures budgétaires* » puis sélectionner « *Reddition de compte 2019-2020 – Approche systématique de gestion de la qualité de l'air intérieur* » dans le menu déroulant.

Certaines CS et certains CSS ont possiblement déjà mis à jour leur état d'avancement. Toutefois, pour tenir compte de la directive ministérielle sur l'installation de détecteurs de monoxyde de carbone, le formulaire de l'Approche systématique de gestion de la qualité de l'air intérieur a été modifié. Par conséquent, l'ensemble des CS et des CSS sont invités à remplir de nouveau le formulaire et le transmettre au Ministère.

Québec, le 21 août 2020

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires, des commissions scolaires ainsi que des établissements d'enseignement privés,

Le 10 août 2020, le ministre de l'Éducation dévoilait la mise à jour du plan de la rentrée scolaire, lequel a ensuite été transmis le 16 juin dernier. Comme vous avez pu le constater, cette actualisation confirme la plupart des balises émises au mois de juin. Elle apporte principalement des modifications aux deux aspects suivants : le port du couvre-visage en milieu scolaire et la levée de l'exigence des sous-bulles (ou îlots), le groupe-classe stable devenant la bulle de référence. Ces modifications, comme l'ensemble du plan, ont été déterminées par les autorités nationales de la Santé publique après consultation des porte-paroles des partenaires du réseau afin d'assurer une rentrée scolaire saine et sécuritaire pour tous les élèves des réseaux public et privé de l'éducation. D'emblée, nous tenons d'ailleurs à souligner l'accueil favorable que vous avez réservé à l'annonce de ce plan et saluons votre collaboration à le déployer dans le respect des orientations qui sont les nôtres.

Ces quelques précisions témoignent du caractère exceptionnel de la rentrée scolaire 2020. Du jamais vu, à tous les points. Vos questions sont accueillies en grand nombre tous les jours et nous sommes nombreux à collaborer afin de vous répondre rapidement et de faire de cette rentrée inédite, un grand succès. Pour les élèves surtout.

D'ailleurs, pour vous soutenir encore davantage, vous trouverez ci-joint des réponses aux questions les plus fréquentes. Vous constaterez que la question du port du masque et du couvre-visage a fait l'objet de plusieurs interrogations au sein du réseau.

Il sera par ailleurs possible, pour les gestionnaires, administrateurs et partenaires de nos réseaux, d'obtenir plus rapidement des précisions quant aux différentes conditions qui devront être mises en œuvre pour assurer le succès de la rentrée. Une équipe dédiée est mandatée pour fournir, en continu, les informations complémentaires requises à une mise en œuvre éclairée du plan de rentrée. Vous pouvez entrer en communication avec l'équipe en écrivant à protocoleurgence@education.gouv.qc.ca.

... 2

Au cours des prochains jours ainsi que des prochaines semaines, nous continuerons à vous appuyer et à vous outiller afin que vous puissiez relever tous les nouveaux défis qui se présenteront au quotidien. C'est d'ailleurs dans cette perspective que le ministère de l'Éducation vous transmet aujourd'hui des aide-mémoires qui visent à alimenter les réflexions des enseignants et des conseillers pédagogiques dans l'identification des apprentissages essentiels pour cette rentrée scolaire toute particulière.

Ces documents proposent une démarche à privilégier pour cerner les besoins des élèves et de quelle façon, à partir de ces besoins, il est possible de soutenir les élèves dans les apprentissages qu'ils devront réaliser tout au long de l'année scolaire 2020-2021. Ces documents présentent par ailleurs les savoirs essentiels tirés des programmes d'études.

Toujours avec le même objectif de soutenir les acteurs du réseau lors de cette rentrée scolaire, le Ministère met à la disposition des enseignants et des conseillers pédagogiques une [formation](#) portant sur la mise en œuvre des programmes d'études et la reprise des apprentissages scolaires, et ce, en trois volets :

- Apprendre et permettre d'apprendre : s'approprier et mettre en œuvre les programmes d'études;
- Cerner les besoins des élèves pour réguler la planification de l'enseignement;
- La différenciation pédagogique à travers la flexibilité pédagogique : une réponse à l'hétérogénéité des groupes d'élèves.

En même temps que nous réinventons l'école, il est impératif d'assurer la continuité d'autres opérations essentielles pour assurer la pérennité de nos organisations, la continuité de nos services, la qualité de nos environnements et de nos infrastructures. À cet égard, et tout particulièrement dans le contexte sanitaire actuel, nous vous rappelons qu'il est important d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur dans les bâtiments scolaires pour garantir la sécurité des usagers, et ce, en ventilant adéquatement les espaces occupés. À ce titre, nous vous rappelons que les établissements doivent se conformer aux consignes du [document de référence sur la qualité de l'air dans les établissements scolaires du Québec](#) ainsi qu'à celles énoncées dans le *Guide d'entretien des systèmes de ventilation en milieu scolaire, responsabilités et bonnes pratiques*. Le Ministère procède d'ailleurs à une mise à jour de ces documents, en collaboration avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Enfin, nous vous invitons à suivre les directives et recommandations émises par l'INSPQ et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail en matière de ventilation.

Plus généralement, nous vous interpellons au cours des prochaines semaines relativement à certaines activités administratives pour lesquelles des actions devront être prises.

Nous vous souhaitons enfin une excellente rentrée scolaire, d'abord à vous tout particulièrement, mais aussi à tous ceux qui vous accompagnent au quotidien pour assurer le plus grand succès de tous nos élèves. Et rappelez-vous que tout ce que vous faites peut faire la différence.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

Le sous-ministre,

A handwritten signature in black ink, reading "Eric Blackburn". The signature is written in a cursive style with a large initial 'E'.

Eric Blackburn

Québec, le 28 septembre 2020

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux
des centres de services scolaires, des commissions scolaires ainsi que des établissements
d'enseignement privés agréés aux fins de subventions,

Alors que le Québec entre dans une deuxième vague de la pandémie de la COVID-19, la hausse des cas déclarés quotidiennement dans la province met une pression supplémentaire sur le réseau scolaire. Même si, selon la Santé publique, les éclosions demeurent pour le moment limitées dans nos établissements, nous devons nous assurer de tout mettre en place pour que la propagation du virus à l'intérieur des écoles demeure la plus limitée possible.

Ainsi, dans le contexte actuel, nous vous confirmons que le gouvernement du Québec investit de nouvelles sommes afin de répondre à différents besoins exprimés par le réseau scolaire de même que renforcer la motivation, la réussite et la sécurité des élèves ainsi que du personnel, et ce, pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

Ce soutien se traduira par une série d'investissements totalisant 85 millions de dollars destinés à l'ensemble du réseau scolaire pour l'année scolaire 2020-2021, incluant certaines initiatives qui seront déployées directement par le ministère de l'Éducation, notamment en ce qui a trait au soutien à l'enseignement à distance et aux mesures concernant le loisir et le sport en situation de pandémie.

En lien avec ces investissements, la nouvelle allocation supplémentaire 30391, « Initiatives pour répondre aux mesures sanitaires et soutenir la réussite des jeunes en contexte de COVID-19 », dont le texte est présenté en annexe, est ajoutée aux règles budgétaires pour l'année scolaire en cours.

Celle-ci vise à soutenir les initiatives incontournables et à couvrir les coûts supplémentaires découlant de l'application des mesures sanitaires, et ce, afin de soutenir la réussite des jeunes en contexte de pandémie. Cette nouvelle allocation, flexible, permettra de faire des choix éclairés en fonction des besoins des élèves et du personnel propres à chacun des milieux.

25 millions de dollars pour la formation et l'embauche de personnel dans les écoles

Une première somme de 25 millions de dollars permettra aux écoles de former et d'embaucher davantage de personnel pour bonifier l'encadrement des élèves dans le respect des mesures sanitaires (ex. : ajout de ressources pour la santé mentale et le soutien aux élèves, soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, formation et accompagnement des différents intervenants pour faire bouger les élèves, surveillance, services de garde et services des dîneurs, embauche de personnel pour l'entretien et la désinfection, etc.).

Une partie de ces sommes pourra également être destinée à la persévérance scolaire, notamment par la formation et l'accompagnement offerts par différents intervenants pour faire bouger les élèves. Elles pourront aussi être utilisées pour l'embauche d'entraîneurs professionnels qui assurent l'encadrement des athlètes des programmes Sports-études.

20 millions de dollars pour l'entretien des systèmes de ventilation

Pour s'assurer que tous les établissements scolaires ont les sommes nécessaires pour procéder au nettoyage et à un entretien régulier des systèmes de ventilation des bâtiments scolaires, conformément à la recommandation de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), le gouvernement octroie un montant additionnel de 20 millions de dollars au réseau scolaire québécois. À cet effet, nous en profitons pour réitérer que l'INSPQ juge, à l'heure actuelle, selon la littérature scientifique disponible, que la ventilation aurait plutôt un effet positif en diluant et en extrayant les contaminants de l'air intérieur en général. Ainsi, à l'instar des grandes organisations internationales, l'INSPQ recommande d'optimiser la ventilation des aires occupées et d'assurer un entretien régulier des systèmes de ventilation et de leurs composantes;

15 millions de dollars pour le transport scolaire

Ce nouvel investissement bonifiera l'offre de services de transport scolaire pour diminuer l'impact des exigences de la Santé publique limitant le nombre d'élèves par véhicule, et ce, en permettant d'utiliser davantage d'autobus scolaires, d'embaucher des conducteurs et de permettre un aménagement plus sécuritaire des rues vers l'école, dans un contexte où plus d'élèves s'y rendent à pied que par le passé.

25 millions de dollars pour bonifier les services d'enseignement à distance

Un montant supplémentaire de 25 millions de dollars sera consacré à un ensemble de mesures en soutien à l'apprentissage à distance, notamment l'acquisition de licences d'abonnement à des ressources éducatives numériques, l'embauche de personnel enseignant, professionnel et de soutien, de même que le développement de ressources pour les parents et l'achat de clés LTE.

Cette nouvelle série d'investissements est réalisée avec les sommes qui proviendront du gouvernement fédéral en soutien aux établissements d'enseignement qui ont dû mettre en place des mesures sanitaires en lien avec la pandémie. Nous communiquerons avec vous sous peu afin de confirmer le montant de ces allocations.

Comme vous le savez, l'éducation est la grande priorité du gouvernement. Cet engagement se traduit par le souci de soutenir adéquatement les écoles afin de favoriser la réussite éducative de tous les élèves du Québec ainsi que leur sécurité et celle du personnel. En ce sens, soyez assurés que nous demeurons attentifs à l'évolution de la situation et aux besoins exprimés par l'ensemble des acteurs du réseau scolaire.

En terminant, nous tenons à vous remercier, ainsi que vos équipes et l'ensemble du personnel scolaire, pour les efforts exceptionnels que vous déployez.

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Le ministre de l'Éducation,

La ministre déléguée à l'Éducation
et responsable de la Condition féminine,



Jean-François Roberge



Isabelle Charest

p. j.